



CR SNPTES-UNSA du Comité Technique du 1 décembre 2022

9 sièges sur 10 sont occupés par les représentants du personnel, dont vos trois représentants SNPTES-UNSA.

La présidente est excusée, la 1^{ère} VP préside la séance.

Ordre du jour

Ordre du jour	1
Informations de la présidente	2
Point 1 : Approbation du PV du CT du 20 octobre 2022 (sous réserve) (avis)	2
Point 2 : Réagencement des services centraux (avis)	2
Vie Institutionnelle	3
Point 3 : Examen des statuts de l'UR 7305 littératures, imaginaires, sociétés – LIS (avis)	3
Point 4 : Examen du règlement intérieur modifié du centre de coordination EXPLOR (avis).....	3
Point 5 : Convention de mixité INSERM-UL 2018-2023 (avis)	3
Ressources Humaines.....	3
Point 6 : Campagne d'emploi 2023 (avis).....	3
Point 7 : Guide de fonctionnement des comités de sélection pour 2023 (avis)	3
Point 8 : Critères de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) Hospitalo-Universitaires 2023 (avis)	4
Point 9 : Missions d'expertise - modification (avis).....	4
Point 10 : Prime de charges administratives 2022-2023 (avis)	4
Point 11 : Rapport social unique (information).....	4
Divers.....	4
Point 12 : Suivi des propositions et avis du CT du 20 octobre 2022 (information).....	4
Point 13 : Questions diverses	4

Informations de la Présidente

Élections professionnelles : la Présidente et ses VP se font le relais des élections dans toutes les instances, pour rappeler le rôle des instances à élire et l'importance d'exprimer son vote.

HCERES : la visite établissement aura lieu du 30/01 au 01/02 2023.

Plan de sobriété et Plan de Continuité de l'Activité (PCA) : ils seront soumis au CA le 13 décembre. Un système d'alerte préalable à tous doit être mis en œuvre en cas de coupure prévue. D'ores et déjà des dysfonctionnements de chauffage sont identifiés ponctuellement à l'UL, et sont en cours de résolution. Un(e) délégué(e) transition écologique sera nommé(e) début 2023.

10% de réduction des dépenses énergétiques sont à faire d'ici 2024. L'eau chaude sera coupée dans les sanitaires.

Budget 2023 : Ce budget est difficile à « boucler » notamment en raison des incertitudes sur la masse salariale et les compensations de l'Etat (3,890 M d'€). L'État admet exceptionnellement qu'il puisse être présenté en déséquilibre cette année.

COVID : On parle d'une 9^{ème} vague et l'Établissement rappelle les règles de prudence. Des masques sont toujours disponibles sur demande des responsables de composante ou de service. Voir la communication envoyée depuis (05/12).

Point 1 : Approbation du PV du CT du 20 octobre 2022 (sous réserve) (avis)

VOTE : 9 favorables dont le Snpres-UNSA

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 2 : Réagencement des services centraux (avis)

Les deux précédents mandats visaient à consolider le fonctionnement de l'université fusionnée. Ce mandat vise à améliorer et optimiser les relations au sein de l'établissement.

Les Directions Opérationnelles (DO) et 29 autres structures étaient rattachées directement à la Direction Générale des Services (DGS). Les processus de l'établissement étaient très centralisés. La collaboration transversale entre composantes n'était pas favorisée.

5 pôles de compétences et services, confiés à des DGS Adjoint(e)s (DGSA), vont désormais regrouper les DO ; le lien entre directeurs / directrices et le / la DGSA sera fonctionnel. Les délégations de signature vont être renforcées et mieux partagées. L'objectif est de renforcer le dialogue avec les services pour sécuriser les évolutions. Ce réagencement fonctionnel n'entraîne pas de déplacement de personnel. M. Lajoux, DGSA, quittera le poste de DRH, lequel sera donc publié.

Le Snpres-UNSA demande si dans ce cadre, une instance de dialogue d'orientation et de budget de type « Conseil documentaire » reste envisageable, sans nécessairement transformer la DDOC en service commun (SCD). Le but serait d'associer la communauté universitaire aux choix stratégiques et budgétaires de la documentation, dans un contexte financier défavorable. Le DGS indique qu'un comité sport appuie le fonctionnement du Suaps ; une structure consultative similaire peut être envisagée pour la documentation.

VOTE : 3 favorables (Snpres-UNSA), 5 abstentions, 2 contre

AVIS DONNÉ

Vie Institutionnelle

Point 3 : Examen des statuts de l'UR 7305 littératures, imaginaires, sociétés – LIS (avis)

VOTE : 9 favorables dont le SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 4 : Examen du règlement intérieur modifié du centre de coordination EXPLOR (avis)

Le règlement intérieur ne pose pas de problèmes, mais vos élus SNPTES-UNSA aimeraient connaître les orientations d'Explor après l'abandon du projet de Maison du Calcul.

VOTE : 9 favorables dont le SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 5 : Convention de mixité INSERM-UL 2018-2023 (avis)

La convention régit les 3 laboratoires concernés.

Nous notons qu'elle a mis 4 ans à être signée !

VOTE : 9 favorables dont le SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Ressources Humaines

Point 6 : Campagne d'emploi 2023 (avis)

Un volume normal de publications de postes est accordé aux pôles et collègiums malgré la tension budgétaire (GVT). Des postes ne sont pas publiés pour permettre les mobilités internes. La publication en postes de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) est mieux préparée pour sécuriser les recrutements.

222 postes Biats sont publiables ; 81 sont publiés dont 10 BOE et 2 en PACTE. Selon l'Administration, la CDisation bloque de nombreux postes de fonctionnaires.

Beaucoup de postes AENES ne sont pas publiés ; on observe 4 transformations en ITRF sur des situations spécifiques, malgré le blocage de principe auquel la gouvernance s'est engagée. Le Rectorat applique une gestion très mécanique des concours, peu favorable à pourvoir les postes par des candidats internes UL.

Enfin, il faudra anticiper une vague de départs en retraite chez les enseignants-chercheurs.

Vos élus remarquent que nombre de postes libérés par une retraite prochaine ne sont pas publiés : il n'y a donc pas de collègues contractuels sur ces supports ; pourquoi ne sont-ils pas publiés pour des agents fonctionnaires ?

VOTE : 3 contre, 6 abstentions dont le SNPTES-UNSA

AVIS DONNÉ

Point 7 : Guide de fonctionnement des comités de sélection pour 2023 (avis)

La visioconférence a été retirée des modalités de sélection.

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES-UNSA, 2 contre, 1 abstention

AVIS FAVORABLE



Point 8 : Critères de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) Hospitalo-Universitaires 2023 (avis)

Les enseignants-chercheurs Hospitalo-Universitaires ne bénéficient pas du RIPEC et donc de la composante intégrant la PEDR. Ce vote permet de maintenir cette reconnaissance.

VOTE : 5 favorables dont le SNPTES-UNSA, 4 contre

AVIS FAVORABLE

Point 9 : Missions d'expertise - modification (avis)

Ce dispositif de reconnaissance est mis à jour à chaque appel à projet ou programme pour lequel l'UL est retenue.

Le SNPTES-UNSA ne soutient pas le fonctionnement du service public par appels à projets. Sans remettre en cause la qualité du travail des collègues qui s'y investissent, vos élus ne saisissent pas en quoi ce travail mérite une reconnaissance particulière, au regard de l'investissement de chacun et chacune sur son poste dans notre établissement.

VOTE : 2 contre, 7 abstentions dont le SNPTES-UNSA

AVIS DONNÉ

Point 10 : Prime de charges administratives 2022-2023 (avis)

Cette revalorisation fait suite à la revalorisation du point d'indice.

3 contre, 3 abstentions, 3 pour dont SNPTES.

Cette revalorisation, destinée à maintenir l'équité, doit être votée pour être appliquée.

VOTE : 3 favorables (le SNPTES-UNSA), 3 contre, 3 abstentions

AVIS DONNÉ

Point 11 : Rapport social unique (information)

Une première version du Rapport Social Unique (RSU) est communiquée au Comité Technique. Le RSU sera soumis à vote, et sera travaillé en commission du futur CSA (Comité Social d'Administration, remplaçant le CT) avec la chargée de mission Ressources Humaines Caroline Gaucher.

Divers

Point 12 : Suivi des propositions et avis du CT du 20 octobre 2022 (information)

Point 13 : Questions diverses

Action sociale : une commission de gestion de l'action sociale aura lieu en début d'année 2023 pour définir le budget et les axes d'action sociale. Faut-il ouvrir une nouvelle discussion sur les places de crèche ?

Télétravail (question du SNPTES-UNSA) : les contractuels CDD en poste doivent faire leur demande pour l'année suivante lors de la campagne en avril-mai, même sans savoir s'ils seront renouvelés. Idem pour tous les agents même si une mobilité est projetée : l'autorisation de télétravail s'applique même en cas de changement de poste et de hiérarchie (intra-UL). Pour les agents arrivant en cours d'année, le télétravail ponctuel reste possible. Le SNPTES-UNSA interroge alors sur l'intérêt de rester sur l'annualité des campagnes, laquelle rigidifie les autorisations : l'Administration accepte d'ouvrir cette réflexion.